



ÉDITO

A la Concorde, tout bouge !

Vous avez en main, le dernier numéro du journal Concorde auquel a collaboré Jonathan Lupianez, notre coordinateur en participation. Celui-ci s'en va explorer de nouveaux horizons et a choisi de cesser son activité professionnelle dans le quartier à fin janvier 2020 ; il passe le témoin à Geneviève Herold Sifuentes. D'ores et déjà, nous adressons à Jonathan tous nos remerciements et lui souhaitons « bonne route » !

Que retenir de l'expérience qu'il a menée avec nous durant trois ans au sein du Forum démocratie participative, avec l'enthousiasme que nous lui connaissons ? Que votre implication, en tant qu'habitants et usagers, est essentielle ! Car vous pouvez participer, chacune et chacun, à la création d'un morceau de ville favorable à toutes et à tous. Avec des espaces où l'on peut se rencontrer, échanger et où la nature peut encore se cultiver...

Voilà plus de dix ans que le Forum vous accompagne pour définir l'image d'un quartier où il fait bon vivre. Vous avez été nombreux à y rêver, par exemple lors des mini-chantiers, lieux éphémères et formidables boîtes à idées pour préfigurer, dans la ville en mutation, les espaces du quartier de demain. Le plan directeur de quartier* (PDQ) Concorde, adopté par l'Etat en 2013, reconnaît pleinement votre participation dans ces mutations.

* Les mots de l'urbanisme expliqués en p.6

Aujourd'hui, à la Concorde, tout bouge ! Les chantiers se multiplient, avec le grand bal des camions. Les grues se dressent et avec elles, à nouveau, la contradiction entre l'échelle du projet urbain et celle de la vie quotidienne, suscitant tensions et désagréments. Dans le même temps, infrastructures et espaces publics sont à l'étude. L'occasion est belle pour préciser et revendiquer vos aspirations quant au travail d'aménagement à venir des espaces publics* (voir le plan pp. 4-5) : choix des matériaux, du mobilier urbain, des végétaux, de l'éclairage...

C'est que la participation, votre participation, permet de garder un fil rouge tout en tissant des liens entre voisins. Elle valorise le savoir de toutes et de tous, « experts du quotidien », favorise les échanges et contribue ainsi aux changements du quartier. Les acteurs du quartier se mobilisent et



le Forum 1203 accompagne toujours la transformation de ce morceau de ville. De la future maison de quartier – la Ferme Menut-Pellet – aux nouvelles coopératives, en passant par Chez Simone, les arcades d'Henri-Golay et le musée du skate... les occasions ne manquent pas de rassembler les idées et énergies pour créer ensemble le quartier de demain et y accueillir de nouveaux habitants. Continuons à participer aux changements à l'œuvre dans le quartier. Partageons idées et projets et, surtout, gardons le sourire !

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de très belles fêtes de fin d'année !

DES NOUVELLES DE L'AHQC

Jean-Simonet 3-5, tout beau tout neuf !

Une fête de bienvenue destinée aux nouveaux habitants de cet immeuble aura lieu début 2020.

D'ici décembre, tous les habitants de l'immeuble de la fondation des Maisons Communales de Vernier (FMCV), sis au 3-5 Jean-Simonet, auront pris possession de leur nouveau logement. La crèche située au rez, quant à elle, accueille déjà des enfants depuis septembre. Une fête de bienvenue va être organisée en l'honneur de ces nouveaux « Concordiens » par l'Association des habitants du quartier de la Concorde (AHQC), avec l'appui du Forum 1203, du Contrat de quartier Libellules-Gordon Benett de Vernier et de la FMCV.



Inauguration de la crèche au mois d'octobre 2019



Plus d'info sur www.fmcv.ch

La Ferme Menut-Pellet en chantier

Les travaux de rénovation de la ferme Menut-Pellet vont bon train, les prochains épisodes de la saga sont en préparation...

Le chantier de la future Maison de quartier – obtenue de haute lutte par l'AHQC – est suivi de près par cette association. Une visite de chantier lui a été réservée, le 27 novembre, à l'instigation des maîtres d'ouvrage et de la Direction du patrimoine bâti de la Ville de Genève. Une seconde visite aura encore lieu courant 2020.



Plus d'info sur www.ahqc.ch



Des idées d'aménagement pour la Ferme Menut-Pellet.

Portrait social de la Concorde

Le 24 septembre 2019, le département de la cohésion sociale de la Ville de Genève a invité les habitants à débattre de divers enjeux identifiés par ses soins pour les quartiers des Charmilles et de Saint-Jean, y compris la Concorde.



Atelier débat au Forum social de quartier Saint-Jean Charmilles

Un quartier populaire tel que celui de la Concorde - Ouches n'est pas exempt de problèmes sociaux... et la densification qui y est à l'œuvre risque de ne pas « arranger les choses ». Tel est le constat relevé dans le « portrait social de quartier » réalisé par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève. Un portrait de quartier présenté à l'occasion du « Forum social Saint-Jean-Charmilles » qui s'est tenu en septembre dernier devant quelque 150 personnes.

L'exposé introductif a mis en évidence « les risques d'exclusion et de rupture sociale identifiés à la Concorde, en ce qui concerne les jeunes et les familles ». L'AHQC en est préoccupée depuis longtemps et elle demande une présence accrue, sur le terrain, de professionnels de l'action sociale et socio-éducative. La direction du Service de la Jeunesse de la Ville de Genève vient de donner une première réponse à ce problème et va mettre à disposition un TSHM (travailleur social hors mur) spécifiquement pour le quartier.



Consultez le portrait social de quartier sur www.ville-geneve.ch/

PATRIMOINE

Cités-jardins d'Aire : une utopie source d'inspiration à l'épreuve de la mutation

Face au développement de la ville, ce témoin du passé a inspiré habitants et urbanistes dans l'élaboration du projet d'écoquartier Concorde.



Cité-jardin d'Aire, réalisée par la Société coopérative d'habitation de Genève (SCHG). Après deux vagues de démolition - reconstruction dans les années 1960 et 1990, la SCHG a rénové ses 10 maisons mitoyennes (24 logements) en 2009.



Cité-jardin Nouvel-Aire, réalisée par une fondation de l'Etat de Genève pour 70 logements, est encore présente dans son entier. Mais dans le cadre du PDQ, 12 maisons seront démolies entre les avenues de la Concorde et d'Aire en 2022.

La Concorde a la chance de posséder deux cités-jardins, reconnaissables à leur architecture, soit la cité-jardin d'Aire et la cité-jardin Nouvel-Aire. Si la moitié des 160 logements a déjà été démolie, les maisons comprises entre le chemin des Sports et l'avenue Henri-Bordier sont désormais protégées, tout comme Villa Concorde et la ferme Menut-Pellet, grâce au plan de site* adopté en 2018. La sauvegarde de la cité-jardin était une évidence pour les autorités cantonales. « Les jardins privés de la cité-jardin apportent un espace de respiration qui contribue à la qualité de vie dans ce quartier en fort développement », explique Giovanna Ronconi, cheffe de projet à l'Office d'urbanisme du canton.

« La cité-jardin est le point de départ à la réflexion du quartier »

Populaire dans les années 1920, le modèle de la cité-jardin est progressivement abandonné à partir des années 1960 sous la pression démographique. Dans les années 2000, ce témoin du mode de construction du logement ouvrier, rare à Genève, a aussi inspiré les habitants. En 2009, le groupe de travail de l'écoquartier Concorde, à travers son exposition « De la cité-jardin à l'écoquartier », a présenté ses souhaits pour le futur de son quartier.

Une cité-jardin en mutation pour les prochaines années

Sur les 60 villas protégées, 21 appartiennent à des propriétaires privés. Nous l'apprenions

en 2017 : onze d'entre elles en possession de la Fondation HBM Émile Dupont (FED) sont en train d'être échangées dans le but de débloquer d'autres projets de développement à Genève. « Ce processus prend du temps et certains nouveaux propriétaires, souhaitant profiter de leur ancienne maison jusqu'au dernier moment, n'arriveront pas tout de suite dans la cité-jardin ; c'est pour cette raison que ces villas sont louées dans l'intervalle à des étudiants » nous explique la FED. Et pour les villas qui n'auraient pas trouvé d'acquéreur, la FED prépare encore des contrats de confiance.

Collectivisation des espaces extérieurs

Pourtant, si la FED se sépare de ces maisons, elle cherche aussi à s'assurer du bien-être de ses locataires. « On a manqué d'espace adéquat pour créer des plantages au pied des



La cité-jardin Nouvel-Aire inspire les habitants d'Ithaque, coopérative sous contrat de confiance avec la FED. Des initiatives telles que les fusions de jardins permettent de désenclaver des parcelles et répondent à l'un des objectifs du PDQ pour la cité-jardins © Ithaque

nouveaux immeubles de l'avenue Henri-Golay » nous explique encore la FED. Il se trouve que lors des échanges de maisons, certains acquéreurs ont souhaité disposer de parcelles moins étendues. Cette situation a créé une très belle opportunité pour mutualiser des espaces de culture potagère. C'est ainsi qu'un premier jardin de 181m² va être mis à disposition des habitants d'Henri-Golay 21-27 pour y créer des jardinets.

BON À SAVOIR

L'HISTOIRE DES CITES-JARDINS

Théorisée par l'urbaniste britannique Ebenezer Howard en 1898, la cité-jardin est une utopie urbaine qui privilégie le bien-être des habitants. Elle se développe en Europe à la fin du 19e siècle, car à cette époque la ville est polluée, insalubre et considérée comme la cause des problèmes sociaux. La solution consiste donc à offrir des logements avec jardins, qui permettent une occupation saine et une meilleure alimentation (potager, arbres fruitiers, poulailler).



Pour tout savoir sur les cités-jardins, consultez le **quiz** et les **panneaux de l'exposition**

Le PDQ concorde prévoit des espaces verts, des places pour favoriser la détente, la rencontre et le partage des rues.

Création d'une place Châtelaine et d'un pôle d'échange pour les transports en commun, notamment pour la future halte de train RER Châtelaine en 2030.
Quand ? prévu en 2024

Chemin Croissant

En 2019, la Ville de Vernier a développé une image directrice* pour la requalification du chemin du Croissant. Son but est de coordonner les constructeurs et permettre une articulation cohérente de l'espace entre les pieds des immeubles et la rue. Le chemin du Croissant sera piétonnier une fois que tous les immeubles seront réalisés. Pour l'heure, 4 des 7 bâtiments projetés vont être réalisés ces prochaines années, car certains propriétaires de villa ne souhaitent pas vendre.

Rue Jean-Simonet

Réalisation de deux placettes, la première fera le lien entre la rue et le futur centre commercial, tandis que la seconde rendra accessible l'espace verts. En étude.
Quand ? prévu en 2025 - 2035

Avenue Henri-Golay

Réalisation de deux placettes, l'une devant et à la place de l'actuel musée du skate et la seconde en lieu et place du parking à proximité des voies de chemin de fer. Grâce à ces multiples espaces verts et son réaménagement, l'avenue Henri-Golay formera un « axe vert » favorisant les promenades. En étude.
Quand ? prévu en 2025

Avenue de l'Ain

Réalisation d'une passerelle sur l'av. de l'Ain
Quand ? prévu en 2022

Élargissement du passage sous-voie. En étude.
Quand ? prévu en 2025

Bus en site propre et aménagement paysager de l'avenue. En étude.
Quand ? prévu en 2023

Avenue d'Aire

Création d'une bretelle et d'un U-turn
Quand ? prévu en 2022 - 2023





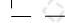







Retrouvez d'autres plans sur le site web du Forum 1203 qui regroupe toutes les infos sur le projet et le quartier :
mobilité de demain + chantier + programme

Dessiner les espaces publics du quartier

La Charte des espaces publics fait partie des mesures du PDQ Concorde. C'est une étude mandatée par l'Office d'urbanisme du Canton, qui intègre des idées et attentes exprimées par les habitants. Cette charte est un guide qui montre de quoi le quartier aura l'air une fois « fini », avec ses rues, ses places, ses parcs. Ses principes et recommandations doivent être pris en compte dans les concours d'architecture des bâtiments et dans la réalisation des espaces publics.

Plan espace public et ouvert*

Échelle 1 / 4'500 - 07.11.2019 - Forum 1203

-  Bâti existant
-  Bâti en construction ou à venir
-  Bâti projeté par les PLQ - concours
-  Bâti susceptible d'être démoli
-  Future halte RER de Châtelaine (2030)
-  Pôle multimodal
-  Espace vert existant
-  Espace vert projeté
-  Voie verte existante / projetée
-  Espace public minéral existant
-  Espace public minéral projeté
-  Nom des équipements publics

0 m 50 m 100 m



Chemin des sports

Aménagement d'un espace vert et d'une place à l'entrée du quartier en lien avec la future voie verte.
Quand ? A la fin de la construction 2021 - 2022

Rendre accessible l'espace vert du cimetière, même visuellement.
Quand ? Indéterminé.

Transformation du parking en espace vert.
Quand ? Indéterminé.

Chemin Camille-Martin

Création d'une zone piétonne à côté de l'école des Ouches.
Quand ? Demande des habitants d'une fermeture anticipée. (pétition).

La mise en impasse est en cours d'étude. Elle se fera si le tourner à gauche aux Eidguenots depuis l'avenue d'Aire n'engendre pas de problèmes de mobilité d'une part, et si elle ne nuit pas à l'accessibilité* au quartier de la Concorde d'autre part.
Quand ? Indéterminé

Espace de jeux à requalifier.
Quand ? Indéterminé

Avenue de la Concorde

Création d'une zone piétonne et d'une place devant les anciens commerces de la cité-jardins d'Aire
Quand ? prévu en 2025

Aménagement d'un espace vert à la place du rond-point de la Concorde entre la Villa Concorde et la ferme Menut-Pellet (future Maison de quartier).
Quand ? prévu en 2025

HABITAT PARTICIPATIF

Mixité sociale au chemin du Croissant 10-8

Une collaboration entre la Codha et l'entreprise Construction Perret SA va donner lieu à la réalisation d'un immeuble de 34 logements au chemin du Croissant, à proximité de la future halte CFF de Châtelaine et de la future voie verte reliant Genève à Vernier.



Image de synthèse du futur bâtiment vue depuis le chemin Camille-Martin - © archigraphie

Cet immeuble sera réalisé par le bureau d'architecture Liengme Mechat Architectes Sàrl, lauréat du concours d'architecture. « Notre volonté était de proposer un bâtiment ouvert sur le quartier avec des façades vivantes, les balcons sont présents tout autour du bâtiment et pourront être végétalisés par les habitants », se réjouit Daniela Liengme, architecte du projet.

La partie Codha sera composée de 15 appartements HM*, d'une salle commune, d'espaces communs et de chambres

Une nouvelle coopérative dans le quartier : Totem

Le Journal Concorde du mois de juin informait que la Fondation immobilière de droit public Émile Dupont (FED) était sur le point de nommer la coopérative qui s'associerait au développement de la dernière pièce du PDQ Concorde. C'est chose faite : composée d'habitants du quartier, la coopérative Totem construira une vingtaine de logements dans le secteur T, délimité par les avenues de l'Ain, d'Aire, de la Concorde et le futur espace vert de la Concorde. Les coopérateurs ont formé des groupes de travail pour préciser leurs envies. Lancement du concours d'architecture au début de l'année 2020.



Retrouvez la coopérative totem sur www.cooperative-totem.ch/

d'amis, tandis que l'entreprise Perret SA mettra en vente 19 appartements en PPE*. Les arbres au nord de la parcelle seront conservés et formeront un espace vert ouvert sur le quartier, comprenant une aire de jeux et des gradins. Les futurs habitants bénéficieront également de potagers.

Plus grande coopérative participative du canton, la Codha a obtenu un droit de superficie de la Ville de Vernier, propriétaire de la moitié du terrain, notamment grâce à son engagement à construire des logements propices au bien vivre ensemble avec la participation des habitants. C'est dans cet esprit que les futurs habitants (coopérateurs et propriétaires) participeront ensemble à l'élaboration de leur lieu de vie et seront encouragés à s'intégrer dans le processus plus large de l'écoquartier porté par le Forum 1203. Début des travaux à l'horizon de l'été 2021.



Plus d'info sur www.codha.ch

LES CATÉGORIES DE LOGEMENTS

HBM : Une habitation bon marché est destinée aux personnes à revenus modestes et le loyer est contrôlé de manière permanente.

HLM : Une habitation à loyer modéré est destinée aux personnes à revenus modestes et le loyer est contrôlé au minimum pendant 20 ans.

HM : Une habitation mixtes est destinées aux personnes à revenus moyens. Leur loyer peut être subventionné par l'État pendant 25 ans.

Les loyers des logements subventionnés décrits ci-dessus dépendent du taux d'occupation (nombre d'habitants par logement) et de la situation financière du locataire.

ZD LOC : Ce régime correspond au logement en loyer libre, mais son prix est contrôlé par l'État.

PPE : Les propriétés par étage sont des appartements destinés à la vente.

Les mots de l'urbanisme



Pas toujours évident de comprendre le vocabulaire de l'urbanisme. Voici quelques mots rencontrés ici ou ailleurs à la Concorde.

Accessibilité : c'est la possibilité offerte aux individus d'accéder facilement d'un point A à un point B de manière fluide, sans obstacle, pour n'importe quel mode de transport (marche, vélo, voiture, transport en commun).

Concours d'architecture : c'est une mise en compétition d'architectes qui répondent à un programme selon le site d'implantation et le budget donnés par le propriétaire.

Espaces ouverts : correspondent aux espaces entourant les constructions, leur traversée n'est pas entravée par une barrière, clôture. Si cet espace permet des usages (jeux, détente, promenade) mais se trouve un domaine privé, il sera qualifié d'espace collectif.

Espaces publics : ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de tous et gérés par les administrations publiques.

Image directrice : elle se résume sous la forme d'un plan qui illustre les objectifs et principes urbanistiques permettant un développement cohérent, contextualisé et répondant aux besoins des habitants. Ex : localisation des écopoints, des cheminements doux, préservation des arbres, etc.

Plan directeur de quartier (PDQ) : il fixe les grandes orientations et objectifs de l'aménagement d'un quartier. Ex : énergie, mobilité...

Plan de site : il a pour but de protéger des sites bâtis ou naturels. La loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites le définit comme : « les mesures propres à assurer la sauvegarde ou l'amélioration des lieux, telles que : maintien de bâtiments existants, alignement aux abords de lisières de bois et forêts ou de cours d'eau; angles de vue, arborisation ».

MOBILITÉ CHANTIERS

Concorde : de nombreux chantiers vont s'ouvrir ces deux prochaines années

La partie verniolane du quartier de la Concorde, située entre l'avenue de l'Ain et l'avenue Henri-Golay, va être le théâtre de plusieurs chantiers – bâtiments de logements, commerces et équipements publics. Thierry Messenger, directeur de la région Lac-Rhône à l'Office cantonal des transports (OCT) nous explique comment les entreprises de construction et son service ont préparé les nombreux déplacements de camions.



Thierry Messenger
Directeur de la région
Lac-Rhône à l'OCT
(Office cantonal des
transports)

Comment seront gérés les flux des camions lors de leur traversée du quartier de la Concorde ?

Dans le cadre du chantier du secteur L, il a été évoqué un accès provisoire de chantier depuis l'avenue de l'Ain. Cet accès, qui existera de manière définitive avec la requalification de l'avenue de l'Ain, ne peut être réalisé à court terme pour le chantier, obligeant les poids-lourds à accéder par la rue Jean-Simonet. La sortie des camions chargés se fera quant à elle obligatoirement par l'avenue Henri-Golay et le giratoire de la Concorde, comme pour les chantiers précédents, car le pont CFF est limité à 28 tonnes.

De nombreux habitants se plaignent du manque de sécurité aux abords des chantiers. Pouvez-vous nous donner quelques exemples de mesures prises pour améliorer cette situation ?

Toutes les mesures seront prises afin de garantir la sécurité des habitants et, en particulier, la sécurité des enfants se rendant dans les différentes écoles du quartier. Par exemple, en interdisant les mouvements de poids-lourds pendant les heures d'entrée et de sortie des écoles.



signalisation de chantier au pont de l'avenue Henri-Golay en 2019.



Plus d'infos sur www.forum1203.ch/actualites
et informez-nous sur info@forum1203.ch

Chères habitantes, chers habitants,

Le Forum 1203 en appelle à votre vigilance aux abords des chantiers. Si vous êtes confrontés à des problèmes graves en lien avec les camions et les barrières de chantier, appelez le numéro du maître d'œuvre indiqué en bas du panneau d'information générale de chantier – et informez le Forum 1203 de ces problèmes.

Nuisances sonores sur l'avenue de l'Ain : suites à l'échec du test à 50 km/h

Après le retour des 60km/h sur l'avenue de l'Ain, le Forum 1203 et ses partenaires continuent à suivre ce dossier auprès des autorités municipales et cantonales.

Messieurs Rochat et Pagani se mobilisent !

C'est avec une grande déception que les deux conseillers administratifs des Villes concernées, Genève et Vernier, ont appris que le test de vitesse à 50 km/h sur cette avenue s'était avéré non concluant. Ils l'ont fait savoir à M. Dal Busco, conseiller d'Etat, par courrier du 22 août, et n'entendent pas en rester là.

S'appuyant sur des études menées par l'Office fédéral de l'environnement et sur des tests concluants menés en ville de Lausanne, ils demandent que soit expérimenté un abaissement de la vitesse à 30 km/h de nuit, entre 23h et 6h, sur la moyenne ceinture qui traverse les territoires des deux villes (avenues de l'Ain, du Pailly, de Louis-Casari, etc...). Cette mesure aurait « le mérite de ménager la santé des riverains sans pour autant per-

turber pendant la journée des impératifs de gestion du trafic... ». M. Dal Busco leur a fait une réponse pour le moins mitigée... mais ils vont relancer.

Combattre absolument le bruit routier

Que cela soit sur l'avenue de l'Ain... ou partout ailleurs dans le canton, le bruit routier, problème de santé publique, doit être combattu avec force. L'Association transports et environnement (ATE) a saisi la Cour des comptes pour qu'elle se prononce sur les mesures que doivent prendre dans ce sens le Canton et les communes. Par ailleurs, suite à cette démarche et à l'échec du test sur l'avenue de l'Ain, le Forum 1203 a rencontré des députés, lesquels prévoient de déposer prochainement une motion devant le Grand Conseil. A suivre, donc !

MOBILITÉ ÉCOLOGIQUE

La fermeture de la rue Camille Martin se fait attendre

Les habitants, l'association des parents d'élèves de l'école des Ouches et l'association des habitants de la Concorde se remobilisent face à l'inaction de la Ville de Genève, suite à la pétition lancée en 2018 pour la fermeture de la rue Camille Martin devant l'école des Ouches.



stand de sensibilisation tenu par les acteurs et habitants du quartier

Le 8 octobre, les habitants et associations du quartier distribuent papillons et biscuits pour sensibiliser les usagers de la route au respect des zones 20 et 30 – où la vitesse des véhicules est limitée à 20 et 30 km/h. À l'image de la première action, l'ambiance est bon enfant. Une table, des crayons et du papier pour inviter les passants à

imaginer ce que pourrait devenir cette rue, une fois fermée à la circulation.

Durant deux heures après la sortie de l'école, l'APE (Association des parents d'élèves) de l'école des Ouches a compté le nombre de véhicules qui empruntaient ce tronçon de la rue

Camille Martin. Résultat : 200 véhicules ! Selon Sigrid Jimenez, présidente de l'APE, « il s'agit pour la plupart de véhicules en transit, ça fait beaucoup de passages dans cette petite rue pas adaptée à un tel trafic, avec les nuisances associées – bruit, pollution, danger. »

Les agents municipaux invités à participer à cette action ont pu constater le passage de 2 scooters en sens interdit, ainsi que 2 accrochages entre automobilistes et vélos. Sigrid Jimenez souligne que la présence des agents « a clairement permis de renforcer l'action de sensibilisation auprès des conducteurs et a eu l'effet d'abaisser leur vitesse, mais nous avons pu constater que la conduite des automobilistes s'étaient globalement modifiée après leur départ (roulant à plus de 20km/h, ne s'arrêtant pas pour échanger sur l'action) ». Affaire à suivre...

Comment vous déplacer dans une zone 20 et 30 ?

	<p>ZONE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Vitesse maximale: 20 km/h ; > Le piéton a la priorité ; > Les piétons disposent de l'intégralité de la chaussée. Pas de passage piétons ; > Priorité à droite. 		<p>> Vitesse maximale : 30 km/h ;</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rouler de manière prudente ; > La voiture a la priorité ; > Les piétons sont autorisés à traverser partout ; > Pas de passage piétons (sauf exceptions : écoles, etc.).
	<p>ZONE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rouler toujours à droite - double sens cyclable ; > La priorité de droite s'applique. 		
	<p>ZONE</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le piéton a la priorité ; > Traversée autorisée partout ; > Pas de passage piétons ; > Ne pas gêner inutilement les voitures. 		<ul style="list-style-type: none"> > Liberté de traversée partout ; > Pas de passages piétons (sauf exceptions : écoles, traversée dangereuse) ; > Pour les enfants : s'arrêter au bord du trottoir puis écouter, regarder, traverser.

JOURNAL D'INFO CHANTIERS CONCORDE

Forum Démocratie participative p/a MQSJ, ch. François-Furet 8, 1203 Genève | info@forum1203.ch | tél. 078/860.50.42 | www.forum1203.ch | Comité de rédaction comité Forum 1203 | Rédaction Jonathan Lupianez, Geneviève Herold Sifuentes, Daniel Dind | Mise en page Noémie D. | © photo Forum1203 | Plan & graphisme Jonathan Lupianez | Parution décembre 2019 | Imprimeur Moléson | Imprimé papier recyclé 2700 ex. | Partenaires